



***Système National d'Alerte
Précoce de WANEP-TOGO
(NEWS-TOGO)***

BULLETIN DE SUIVI DE SITUATION

**Togo - Juin 2025 :
Analyse des manifestations
sociopolitiques et perspectives
de stabilité**



Profil des communautés

Démographie de base Population

Situé en Afrique de l'Ouest francophone, le Togo a une superficie d'environ 56 790 Km²^[1] et a une population estimée à 8 095 498 habitants dont 51,3% de femmes et plus de 42% de la population est âgée de moins de 15 ans, selon le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) réalisé en novembre 2022.

Le Togo est limité nord par le Burkina Faso, à l'est par le Bénin, à l'ouest par le Ghana, et au sud par le golfe de Guinée. Il est divisé en cinq régions administratives : les Savanes, la Centrale, les Plateaux, la Maritime, ainsi que le District Autonome du Grand Lomé (DAGL).

Le District Autonome du Grand Lomé, constitué des Préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe, compte une population estimée à 2 188 376 habitants (soit 27% de la population totale), avec une densité de 5 471 habitants/km² pour une superficie de 425 km².



Description de l'incident

L'actualité togolaise est marquée par une instabilité sociopolitique croissante, illustrée par une vague de contestations et de manifestations survenues au cours du mois de juin 2025. Ces événements trouvent leur origine directe dans l'interpellation de l'artiste Narcisse Essowé Tchalla, alias « Aamron »², le 26 mai 2025. Cette arrestation survient à la suite de ses publications sur les réseaux sociaux, dans lesquelles il dénonçait la situation socioéconomique et politique du pays, qu'il qualifiait de « mauvaise gouvernance » et d'« accaparement des richesses par une minorité au Togo »³.

Cette arrestation a suscité une vague de réactions, notamment de la part de la diaspora, d'influenceurs, de blogueurs, d'organisations de la société civile, de partis politiques de l'opposition et d'une partie de la population. De nombreux appels à la libération de l'artiste ont été lancés par ces différentes parties. Les appels ont également concerné d'autres figures, notamment l'activiste « Affectio », de son vrai nom Sokpor Sitsopé Honoré, interpellé le 12 janvier 2025 et détenu à la prison civile de Lomé après la publication sur Facebook d'un poème intitulé « Fais ta part », et accusé d'« atteinte⁴ à la sécurité intérieure de l'État » et exigent la libération d'autres détenus politiques tels que Jean Paul Omolou et bien d'autres. En réponse aux appels à manifestation lancés par les influenceurs de la diaspora, soutenus par certains partis politiques de l'opposition et de la société civile, certaines rues de la capitale Lomé ont été le théâtre de protestation socio-politiques de citoyens, le 6 juin 2025.

¹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.SRF.TOTL.K2?locations=TG>

² « Togo : tensions après l'arrestation de l'artiste Aamron », 27 mai 2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250527-togo-tensions-apres-l-arrestation-de-l-artiste-aamron>

³ Discours du président de la République à la nation le 26 avril 2012, <https://youtu.be/3iEjogfRtXQ?si=BZ7gmW1jXOYXnkwd>

⁴ Togo : Un cyberactiviste arrêté pour un poème publié sur Facebook, accessible à <https://mfwa.org/fr/country-highlights/togo-un-cyberactiviste-arrete-pour-un-poeme-publie-sur-facebook/>

La ville de Lomé, située à l'extrême sud du pays, sur le littoral du golfe de Guinée, est la capitale politique du Togo et constitue également un centre économique important.

Certains quartiers de Lomé, tels que Bè, Adakpamé, Amoutivé et leurs environs, historiquement associés à l'opposition, sont régulièrement le théâtre de tensions et de répressions lors de crises sociopolitiques. Ces zones ont été à plusieurs reprises le centre de violences ayant entraîné des pertes humaines et des dégâts matériels importants.

Les manifestants réclamaient la libération des détenus d'opinion, l'abrogation de la nouvelle Constitution, ainsi que le départ du président de la République sortant et actuel Président du Conseil, M. Faure Essozimna Gnassingbé.

Réforme constitutionnelle et réactions

La nouvelle Constitution, adoptée le 19 avril 2024 par voie parlementaire, a marqué, le 03 mai 2025, la transition du Togo d'un régime présidentiel à un régime parlementaire, instituant ainsi la Ve République. Ce changement institutionnel, intervenu dans un contexte de débats politiques soutenus, a suscité des réactions contrastées au sein de la population. Le 26 mai 2025, la Conférence des Evêques du Togo (CET) a attiré l'attention des autorités togolaises sur le contexte de crispation qui prévaut dans le pays en précisant que le changement de république « opéré sans véritable dialogue (...) fait peser de graves risques sur la cohésion sociale et la stabilité du Togo »⁵.

Évolution des manifestations et réponses des autorités

L'autre pan de dénonciation des manifestants portait sur le style de gouvernance, la hausse du prix de l'électricité ainsi que la cherté de la vie. Ces mobilisations ont conduit à l'interpellation de plus d'une cinquantaine de personnes par les forces de l'ordre. Certaines des personnes interpellées ont été relâchées après avoir fait objet de procédures judiciaires, tandis que trois (3) autres ont été relâchées après avoir fait objet de procédures judiciaires, tandis que trois (3) autres ont été inculpés et accusés de « trouble aggravé à l'ordre public et complot contre la sûreté intérieure de l'État »⁶, le 10 juin 2025, par le parquet de grande instance de Lomé.

Parties prenantes

Acteurs directs

- Influenceurs et activistes, résidant au Togo ou dans la diaspora
- Ministère de la Sécurité ; forces de sécurité (police, gendarmerie, services de renseignement)

⁵ <https://cet.tg/message-de-la-conference-des-eveques-du-togo-cet-face-a-la-situation-sociopolitique-actuelle-de-notre-pays/>

⁶ <https://lenezure.tg/togo-9-manifestants-relaches-et-ces-3-autres-inculpes-pour-trouble-aggrave-a-lordre-public/>

- Individus armés non identifiés
- Partis politiques de l'opposition
- Ministère de la Justice
- Gouvernement togolais

Autres acteurs secondaires ou indirectes

- Populations togolaises
- Organisations de la société civile
- Défenseurs des droits humains
- Médias

Autres acteurs secondaires ou indirectes

- Communauté internationale (UA, CEDEAO, UEMOA)
- Opérateurs économiques
- Partenaires techniques et financiers du Togo

Plusieurs organisations notamment Amnesty International⁷, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)⁸, ASVITTO⁹, ont appelé les autorités togolaises à ouvrir une enquête sur les allégations de torture. Ces accusations ont été formulées à la suite d'entretiens menées par ces organisations avec dix (10) manifestants interpellés lors des mobilisations de juin 2025.

De nouvelles manifestations ont eu lieu du 26 au 28 juin 2025¹⁰ à l'appel des influenceurs de la diaspora. Ces appels ont été soutenus par des partis politiques d'opposition et quelques organisations de la société civile notamment la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP), l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI), le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA), Santé du Peuple, la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK), le Front de Libération Nationale (FLN), la Ligue des Démocrates Progressistes (LDP), ainsi que le Front « Touche pas à ma Constitution » à travers des communiqués et conférences de presse.

Bien que la libération d'Aamron soit intervenue le 21 juin 2025, les manifestations des 26, 27 et 28 juin 2025 se sont tenues dans la capitale Lomé (Adakpamé, Akodesséwa, Bè, Adidogomé, Dékon, Atikpodji et Amoutivé), et dans quelques rues des villes de Kpalimé et d'Atakpamé. Dans les principaux carrefours de Lomé, les dispositifs sécuritaires ont été considérablement renforcés pour dissuader les manifestants.

⁷ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/06/togo-protesters-tortured/>

⁸ <https://togoactualite.com/togo-un-rapport-international-denonce-des-violences-policieres-et-des-violations-des-droits-humains-lors-des-manifestations-des-5-et-6-juin/#:~:text=Un%20rapport%20conjoint%20de%20l%E2%80%99Observatoire%20pour%20la%20protection,%C3%A0%20Lom%C3%A9%20les%205%20et%206%20juin%20derniers.>

⁹ <https://icilome.com/2025/06/togo-asvitto-interpelle-le-gouvernement-sur-sa-responsabilite-face-aux-actes-de-torture/>

¹⁰ https://www.koaci.com/article/2025/06/26/togo/societe/togo-manifestations-de-jeunes-et-echauffourees-a-lome_188056.html
https://www.courrierinternational.com/article/contestation-au-togo-la-jeunesse-appelle-a-trois-nouveaux-jours-de-mobilisation-contre-le-pouvoir_232406

Des témoins ont signalé la présence d'individus armés non identifiés, la plupart cagoulés et en tenue civile¹¹ dont l'intervention a été observée dans les zones de manifestation, parallèlement aux dispositifs de sécurité déployés. L'usage de gaz lacrymogènes a été largement observé dans plusieurs quartiers pour disperser les manifestants¹².

Bilan humain et perturbations numériques dissuader les manifestants.

Au cours de ces journées de mobilisation, des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont conduit à de nombreuses interpellations, parmi lesquelles figuraient des adolescents, des jeunes, ainsi qu'un artiste décorateur du nom de KETE Atsou, alias « Cosmaskete »¹³. Ces événements ont également causé plusieurs blessés et pertes en vies humaines. Les 27 et 28 juin 2025, cinq corps¹⁴ ont été repêchés dans les lagunes du 4^e Lac d'Akodesséwa et de Bè-Beach. Selon le Procureur de la République, lors de son intervention à la télévision Nationale^{15 16} (TVT) le 07 juin 2025, cinq décès présumés par noyade y compris deux (2) béninois de 23 et 25 ans dont la mort serait intervenue avant les manifestations, un Gabonais de 21 ans puis un élève en classe de 3^e, déjà inhumé par sa famille avant les investigations puis un adolescent de 15 ans. Une enquête a été ouverte contre X.

Par ailleurs, l'Internet Society – Chapitre du Togo a signalé une perturbation inhabituelle de la connectivité internet à l'échelle nationale. Plusieurs plateformes de réseaux sociaux, notamment Facebook, Telegram et TikTok, ont été temporairement bloquées¹⁷, limitant la circulation de l'information et la coordination

¹¹ Togo Breaking News. « Manifestations à Lomé : affrontements, interpellations et présence d'hommes armés non identifiés », 27 juin 2025, <https://togobreakingnews.info/manifestations-lome-juin-2025>

¹² Amnesty International. Togo : usage excessif de la force et détentions arbitraires lors des manifestations de juin 2025. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/06/togo-manifestations-repression/>

¹³ L'Alternative. « Cosmaskete interpellé lors des manifestations : l'art face à la répression », 29 juin 2025. <https://lalternative.info/articles/cosmaskete-interpellation-manifestations>

¹⁴ RFI Afrique. « Togo : violences à Lomé, cinq corps retrouvés après les manifestations », 28 juin 2025. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250628-togo-violences-a-lome-cinq-corps-retrouvés>

¹⁵ Déclaration du Procureur de la République au Journal de 13h du 7 juillet 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=IU7b-h291pU&t=142s>

¹⁶ Au Togo, une enquête est ouverte sur la mort de cinq personnes après les manifestations de juin ; accessible au <https://www.jeuneafrique.com/1704033/politique/au-togo-une-enquete-est-ouverte-sur-la-mort-de-cinq-personnes-apres-les-manifestations-de-juin/>

¹⁷ RFI Afrique. « Togo : coupure partielle d'internet et blocage de TikTok et Facebook pendant les manifestations », 28 juin 2025. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250628-togo-coupure-internet-manifestations>

des mobilisations en ligne¹⁸. Enfin, il faut noter que des interpellations de présumés manifestants ou instigateurs de ces manifestations seraient en cours¹⁹.

Réactions institutionnelles

Le 16 juin 2025, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a suspendu pour trois (3) mois, la diffusion de « France 24 » et « Radio France Internationale (RFI) » sur le territoire togolais, en invoquant des manquements répétés en matière d'impartialité et de vérification des faits, avec des émissions relayant des propos inexacts et tendancieux. Toutefois, France 24 a repris ses activités de couverture quelques jours plus tard.

À la suite des manifestations, environ 114 personnes ont été interpellées. Parmi elles, 87 ont été relâchées, 18 reconnues coupables de troubles aggravés à l'ordre public et condamnées à 12 mois de prison (dont 11 avec sursis), et 9 autres font l'objet d'une information judiciaire, par le parquet de grande instance de Lomé.

Plusieurs organisations de la société civile, des leaders religieux et des partis politiques ont réagi à travers des communiqués et conférences de presse.

¹⁸ Internet Society Togo. Rapport sur les perturbations de l'internet et le blocage des réseaux sociaux au Togo – Juin 2025. <https://www.internetsociety.tg/actualites/rapport-perturbations-juin-2025>

¹⁹ Togo : l'activiste Foly Satchivi de nouveau interpellé, Togo Breaking News, 8 juillet 2025. Disponible sur : <https://togobreakingnews.info/togo-foly-satchivi-de-nouveau-interpelle/>

Parmi elles :

- WANEPTogo, dans sa déclaration du 5 juin 2025, a lancé un « Appel à la responsabilité individuelle et collective envers le Togo »,
- La Plateforme Nationale Espace Civique et Efficacité du Développement (PNECED)²⁰ a exprimé le 28 juin 2025, sa profonde préoccupation face aux violences constatées sur l'ensemble du territoire national en général et à Lomé en particulier.
- La conférence des Évêques, dans sa déclaration en date du 30 juin 2025²¹, a condamné « vigoureusement ces violences inacceptables et insoutenables ... ainsi que l'usage disproportionné de la force »,
- Selon le FDR (Forces Démocratiques pour la République), « les forces de sécurité ont également investi des domiciles privés, brutalisant les habitants et passants. Cette situation alarmante rappelle les heures sombres de la répression togolaise, notamment la tuerie de la lagune de Bè en 1991 ». Ce même communiqué souligne par ailleurs que la participation active de « milices, dont certains membres, militaires à la retraite, n'hésitent pas à faire l'apologie du crime sur les réseaux sociaux, renforçant le climat de peur et d'impunité »²².

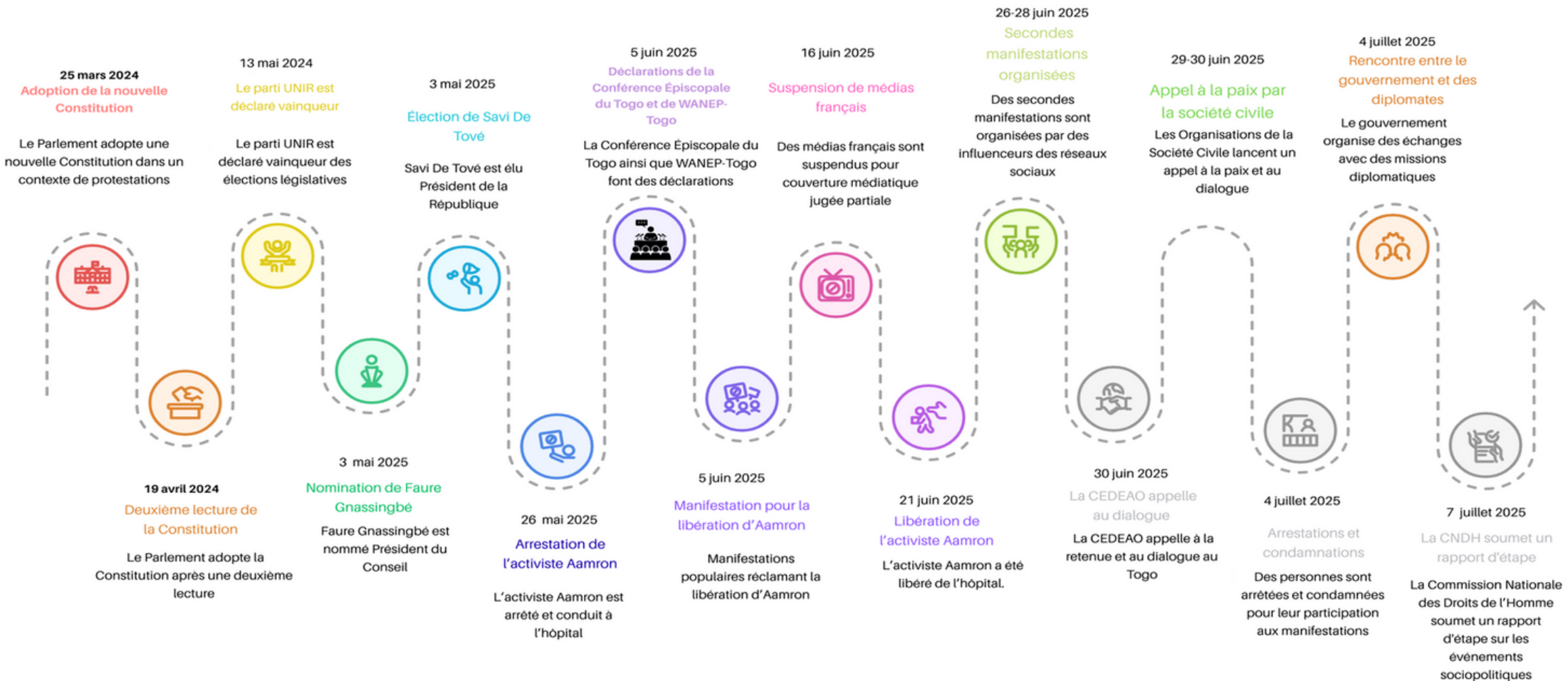
Dans le contexte préélectoral des municipales prévues le 17 juillet 2025, de nouveaux appels à mobilisation ont été lancés pour les 16 et 17 juillet, émanant des mêmes groupes à l'origine des manifestations de juin.

²⁰ RFI Afrique. « Togo : coupure partielle d'internet et blocage de TikTok et Facebook pendant les manifestations », 28 juin 2025.
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250628-togo-coupure-internet-manifestations>

²¹ [1]<https://www.savoirnews.net/blog/2025/07/01/manifestations-au-togo-les-vevques-condamne-des-violences-inacceptables-et-insoutenables-declaration/>

²² <https://24heureinfo.com/politique/togo-le-parti-fdr-denonce-la-repression-violente-et-appelle-a-la-mobilisation-populaire/>

Chronologie des événements (mars 2024 - juillet 2025)



Face à l'évolution de la situation, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures en guise de réponses aux manifestations et tensions sociopolitiques :



Le 19 juin 2025, un communiqué officiel a déclaré les manifestations prévues du 26 au 28 juin illégales, en se référant aux textes encadrant les réunions publiques. Le gouvernement a souligné que « *la liberté de réunion et de manifestation est un droit constitutionnel, garanti par la Constitution du 6 mai 2024* ». Toutefois, il a précisé que l'exercice de ce droit devait s'inscrire dans un cadre légal strict, afin de préserver la sécurité collective. En conséquence, toute forme de désobéissance civile ou de mobilisation non déclarée a été qualifiée de « *violation grave de la loi* ». Le Gouvernement à travers ce communiqué a mis en garde contre de potentielles sanctions pénales à l'encontre des auteurs, instigateurs ou complices de tels actes.



Le 25 juin 2025, à la veille de la seconde vague de manifestations, le ministre de la Réforme du Service public, du Travail et du Dialogue social, Gilbert BAWARA, a mis en garde la population contre toute participation à ces mobilisations, qu'il a qualifié de « *non déclarées et donc illégales* », tout en appelant les citoyens au respect de la loi et de l'ordre public, lors d'une émission diffusée sur la chaîne de télévision NEW WORLD TV.



Le 29 juin 2025, le Gouvernement togolais a publié un communiqué officiel relatif aux événements survenus lors des manifestations des 26, 27 et 28 juin 2025, ainsi qu'aux pertes en vies humaines enregistrées²³ dans leur sillage. Dans ce document, les autorités ont dénoncé ce qu'elles qualifient de « *campagne orchestrée depuis l'étranger* », visant à semer le trouble et à perturber l'ordre public, par la diffusion de fausses informations, notamment via les réseaux sociaux.



Le 04 juillet 2025, trente-une (31) personnes interpellées, dans le cadre des dernières manifestations de protestations, sont comparues devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé pour trouble de l'ordre public. Aussi, dix-neuf (19) prévenus ont écopé d'un (1) an de prison avec onze mois de sursis et les douze (12) autres (dont un mineur) ont été libérés.

²³ Selon la déclaration du procureur de cinq corps formellement repêchés dans les eaux du 4^e lac et de la lagune de Bè, Seuls deux cas seraient directement corrélés aux événements de fin juin.



Le 04 juillet 2025, le gouvernement s'est entretenu « dans un souci de clarification » avec les représentants des missions diplomatiques et consulaires accréditées sur les mouvements socio-politiques de ces derniers jours²⁴.



Le 7 juillet 2025, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a remis un rapport d'étape au président de l'Assemblée nationale, à la suite d'une saisine formelle engagée par ladite Assemblée.

Outre les actions de réponse menées par l'État, plusieurs organisations de la société civile et de défense des droits humains ont également réagi face aux événements. Parmi elles :



WANEP-Togo a exprimé ses préoccupations concernant les violences enregistrées lors des manifestations, appelant au dialogue, à la retenue et au respect des droits fondamentaux²⁵,



La Plateforme nationale espace civique et efficacité du développement (PNECED) puis la Ligue Togolaise des Droits de l'Hommes (LTDH), à travers des déclarations ou communiqués ont appelé les parties au calme et au dialogue afin de trouver une solution de sortie de crise pacifique et exhortant le pouvoir public à des enquêtes approfondies sur les violences et à la responsabilisation des acteurs.

Au niveau des mécanismes de réponse, il faut noter également la réaction de la CEDEAO à travers un communiqué rendu public le 30 juin 2025 appelant à la retenue et exhortant « *toutes les parties prenantes à privilégier le dialogue en vue d'un climat socio-économique et politique apaisé, et propice au développement* »²⁶.

²⁴ <https://www.septentrional.tg/2025/07/06/le-gouvernement-echange-avec-le-corps-diplomatique-sur-les-manifestations-a-lome/>

²⁵ <https://www.first-newsmedia.com/tensions-au-togo-wanep-alerte-sur-les-risques-descalade-et-de-violences/>

²⁶ <https://togoscoop.tg/togo-la-cedeao-appelle-a-la-retenue-apres-les-recentes-manifestations-a-lome/>

L'analyse de la situation sociopolitique actuelle du combinée aux appels à mobilisation prévus les 16 et 17 juillet 2025 (en parallèle aux élections locales) indique plusieurs risques multidimensionnels susceptibles d'affecter plusieurs secteurs du pays.

i) Risque de violence et de perturbation des élections locales

Les remous socio-politiques relatives à dénonciation de la réforme Constitutionnelle adoptée le 25 mars 2024 puis le 19 avril 2024 par l'Assemblée Nationale, et les effets de la vie chère au Togo, ont engendré une série de protestations portées par des partis politiques d'opposition, des influenceurs et web activistes dont certains de la diaspora. Ces mobilisations ont débouché sur des manifestations réprimées, des destructions de biens publics et privés, des décès, des blessés et des arrestations. Alors que d'autres manifestations s'annoncent pour les 16 et 17 juillet 2025, dates des élections locales et en considérant le degré de violence noté lors des manifestations des 6, 26, 27, et 28 juin 2025, un risque de violence se profile à l'horizon si aucune mesure d'apaisement n'est prise. Les élections locales seront également fortement perturbées. Une situation qui appelle à l'urgence d'une négociation et d'un dialogue entre les parties prenantes majeures de la crise sociopolitique en cours.

ii) Risque économique

Les activités du secteur privé (formel et informel) risquent d'être fortement perturbées et compromettraient la stabilité économique du pays, en cas d'instabilité sociopolitique. Selon les données publiées par l'Institut National de la Statistique, (INSEED) en 2018, le secteur informel regorge la plus grande partie des travailleurs des entreprises individuelles soit 85,5% contre 14,5% pour le secteur formel et emploie plus de personnels (58,2%)²⁷. Représentant 20-30% du Produit Interieur Brut du Togo (PIB)²⁸, le secteur informel au Togo représente une part importante de la vie économique du pays. Selon le rapport de l'International Finance Corporation (IFC) publié en 2023²⁹, les petites entreprises, telles que définies par l'INSEED représentent 96,9 % du nombre total d'entreprises au Togo. Le secteur privé formel au Togo, comprenant le commerce, les services (banques, microfinances, assurances, hôtellerie, ...), l'industrie (agroalimentaire et autres), les mines, la construction et les travaux publics, quant à lui représente la principale source de recettes fiscales du Gouvernement (INSEED RGE 2018).

²⁷ INSEED, Résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE), 2018

²⁸ Rapport Fonds Monétaire, 2019

²⁹ IFC, Diagnostic du secteur privé, créer des marchés pour le Togo, 2023

En 2024, il représentait 76,8% du PIB national. Aussi, il est à noter que les entreprises au Togo sont principalement installées dans le Grand Lomé (62,9 %) contre 8,5 % dans la région Maritime, 10,3 % dans la région des Plateaux, 6,9 % dans la région Centrale, 6,1% dans la région de la Kara, et 5,3 % dans la région des Savanes³⁰. Si le secteur privé venait à subir une nouvelle vague de perturbations en moins de deux mois, cela pourrait fragiliser davantage l'économie nationale et accentuer les vulnérabilités sociales. Pour éviter un tel scénario, il est essentiel que les expressions citoyennes s'inscrivent dans un cadre pacifique, et que les différents acteurs privilégient le dialogue et la recherche de solutions concertées.

iii) *Risque de forte restriction de la liberté d'expression*

Les interpellations et pressions exercées sur des journalistes, activistes et figures de la société civile en juin 2025 pourraient se poursuivre, compromettant l'exercice des libertés d'expression et de manifestation. L'interdiction des rassemblements publics et la répression des opinions personnelles contribuent à rétrécir l'espace civique, remettant en cause certains acquis en matière de droits humains.

Classé 113^{ème} sur 180 pays en 2024, le Togo occupe en 2025, la 121^{ème} place selon le dernier classement de Reporters Sans Frontières³¹. Selon CIVICUS Monitor, le Togo se trouve dans la catégorie des pays réprimés en matière de liberté civile³², sur un total de 198 pays évalués en 2024. Une telle dynamique pourrait impacter négativement les évaluations internationales en matière de gouvernance et de droits humains.

iv) *Risque de fragilisation de la cohésion sociale*

L'approche actuelle de communication des autorités, dans un contexte de tensions sociopolitiques, pourrait involontairement contribuer à prolonger les inquiétudes et les crispations au sein de la population. Par ailleurs, la circulation de fausses informations, les discours polarisants et certaines formes de violences verbales observées ces dernières semaines risquent de fragiliser davantage la cohésion sociale et l'unité nationale. Des témoignages font également état de la présence d'individus armés non identifiés lors de certaines manifestations. Leur implication, en dehors des cadres institutionnels reconnus, soulève des préoccupations quant au respect des principes de l'État de droit et des normes internationales en matière de maintien de l'ordre. Une telle situation pourrait raviver des tensions sociales et réactiver des mémoires collectives douloureuses liées à l'histoire politique du pays.

Ces dynamiques, si elles ne sont pas contenues, pourraient compromettre les avancées réalisées en matière de justice transitionnelle et de cohésion sociale. Elles s'ajoutent à un contexte sécuritaire déjà préoccupant, marqué par des menaces persistantes dans le nord du pays, notamment les incursions terroristes, le banditisme et les déplacements forcés de populations³³.

³⁰ Politique Nationale de l'Industrie du Togo (2024-2040), 2024

³¹ <https://rsf.org/fr/classement>

³² <https://monitor.civicus.org/country/togo/>

³³ Selon l'infographie du mois de mai 2025 du Bureau des Nations Unies pour les Réfugiés, le Togo accueille 10171 déplacés internes, 3294 demandeurs d'asile et 51328 réfugiés ; accessible au <https://data.unhcr.org/en/documents/details/117268>

La proximité du Togo avec des pays confrontés à l'extrémisme violent, comme le Bénin et le Burkina Faso, accroît les risques d'infiltration de groupes opportunistes. Toute instabilité interne pourrait avoir des répercussions sur la sécurité de la sous-région ouest-africaine.



Recommandations

Gouvernement

- Favoriser la libération des personnes interpellées lors des manifestations des 6, 26, 27 et 28 juin 2025, ainsi que des autres détenus d'opinion, dans le respect des procédures judiciaires en vigueur.
- Initier un dialogue socio-politique inclusif impliquant les partis politiques, la société civile, les leaders religieux et communautaires, les groupes de jeunes et de femmes ainsi que des représentants de la diaspora y compris les influenceurs, en vue d'une sortie pacifique de crise.
- Clarifier le cadre d'intervention des forces de sécurité et interdire toute intervention ou collaboration avec des individus ou groupes armés non reconnus par la loi.
- Mener des enquêtes indépendantes sur les allégations relatives à la présence d'individus armés non identifiés lors des manifestations, avec publication des résultats et poursuites judiciaires le cas échéant.
- Continuer le renforcement de la capacité des forces de l'ordre sur les principes de légalité et de respect des droits humains lors de l'encadrement des manifestations publiques.

Aux activistes et partis d'opposition

- Promouvoir des discours responsables et non violents, en privilégiant des formes d'expression pacifiques et constructives.
- Opter pour des revendications et initiatives pacifiques dans le respect des lois.

Aux citoyens

- Adopter une posture responsable et non violente, en privilégiant le dialogue et la culture de paix dans les communautés.
- Signaler aux autorités compétentes ou aux organisations de défense des droits humains toute présence ou comportement suspect d'individus armés non identifiés.
- Lutter contre la désinformation et les contenus manipulés (fake news, deepfakes) sur les réseaux sociaux.

À la société civile

- Sensibiliser les populations sur les risques liés à la privatisation de la sécurité et à la banalisation des groupes armés.
- Encourager et soutenir des efforts de médiation et de dialogue entre les acteurs clés pour une résolution pacifique de la crise socio-politique.
- Encourager les initiatives de rapprochement entre les communautés et les forces de sécurité pour renforcer la confiance et la cohésion sociale.
- Poursuivre le monitoring des droits humains et la veille citoyenne pour un dispositif d'alerte précoce et de réponse rapide efficace.
- Mettre en place un cadre de concertation multi-acteurs entre OSC (plateformes, coalitions, réseaux engagés sur les thématiques Paix – sécurité – Droits humains).

À la communauté internationale (CEDEAO, UNOWAS, UE Ambassades)

- Appeler toutes les parties à la retenue, en soutenant les initiatives de médiation et de consolidation de la paix.
- Encourager les efforts en faveur du respect des droits humains et de la liberté d'expression.



Conclusion

Les événements survenus au Togo au cours du mois de juin 2025 traduisent une dynamique sociopolitique complexe, marquée par des revendications citoyennes, des tensions institutionnelles et des préoccupations sécuritaires. Au-delà des faits, ces mobilisations révèlent l'existence de causes profondes ancrées dans la vie sociopolitique du pays, ce qui induit la nécessité d'assouvir un besoin profond de dialogue, d'écoute et de réformes inclusives.

Dans ce contexte, la préservation de la paix sociale, de la cohésion nationale et de la sécurité humaine exige des efforts concertés de toutes les parties prenantes : autorités publiques, société civile, citoyens, médias et partenaires internationaux.

Ce bulletin se veut une contribution à la compréhension des enjeux actuels et un appel à la responsabilité partagée, dans l'esprit de prévention des conflits et de consolidation de la paix.



**WEST AFRICA NETWORK
FOR PEACEBUILDING**

TISSER DES RELATIONS POUR LA PAIX

Retrouvez WANEP-Togo sur le web et sur les réseaux sociaux

 **WANEP Togo**  **WanepTogo**  **WANEP-TOGO**  **WANEP-TOGO**

 **<https://waneptogo.org/>**  **wanep-togo@wanep.org**

© **waneptogo@-2025**